



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 mai 2014**

Délibération n° 2014-0016

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : mercredi 7 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : vendredi 16 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beauteemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Broliquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Cachard, Mme Sarselli.

Conseil de communauté du 15 mai 2014**Délibération n° 2014-0016**

commission principale :

objet : **Conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Eléments introductifs et de contexte, raison sociale de l'instance

Le syndicat mixte des Monts d'Or a été créé par arrêté préfectoral du 15 novembre 1996. La Communauté urbaine de Lyon adhère au syndicat par délibération du 6 juillet 1995.

Le syndicat mixte des Monts d'Or a pour objet de concevoir, programmer, réaliser ou de faire réaliser tous travaux et aménagements concourant à la préservation, la restauration, la mise en valeur des Monts d'Or et de ses liaisons avec la Saône ainsi que tous les équipements nécessaires à l'accueil du public dans le respect de ce patrimoine naturel.

Modalités de représentation

Le syndicat mixte des Monts d'Or comprend 14 collectivités membres : 12 Communes (Albigny sur Saône, Chasselay, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or et Saint Romain d'Or), la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône.

Le comité syndical est composé de 32 représentants :

- 2 délégués par commune (et 2 suppléants par commune),
- 4 délégués désignés par le Département du Rhône (4 suppléants),
- 4 délégués désignés par la Communauté urbaine (4 suppléants).

La répartition des voix délibératives est la suivante :

- 1 voix délibérative par délégué représentant chaque commune,
- 2 voix délibératives par délégué représentant le Département du Rhône,
- 2 voix délibératives par délégué représentant la Communauté urbaine.

Les délégués sont désignés pour la durée du mandat qu'ils exercent dans l'assemblée qui les mandate.

Il convient donc de désigner les représentants de la Communauté urbaine (4 titulaires et 4 suppléants) au sein du conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Corinne Cardona, messieurs Pierre Gouverneyre, Marc Grivel, Max Vincent en tant que titulaires et messieurs Pierre Curtelin, Denis Bousson, Ronald Sannino et madame Claude Reynard en tant que suppléants pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2014.